

CANADA

**COUR SUPÉRIEURE**  
**(Chambre de la famille)**

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE TROIS-RIVIÈRES

NO: 400-04-003144-007

TROIS-RIVIÈRES, LE 29 JUIN 2000

**SOUS LA PRÉSIDENCE DE : L'HONORABLE  
LOUISE MOREAU, j.c.s. (JM1721)**

**DROIT DE LA FAMILLE -- 3669**

**JUGEMENT**

**(sur requête en nomination d'un procureur à l'enfant)**

(séquence 006)

Lors de l'appel de cette cause, les procureurs ont déclaré le dossier complet et leur accord à la nomination d'un procureur à l'enfant soit, Me Jocelyne Duplessis.

Or, la requête en nomination d'un procureur à l'enfant contient une clause additionnelle recherchant une ordonnance au Centre Juridique de Trois-Rivières, de défrayer les frais de représentation de Me Duplessis selon les tarifs de l'Aide juridique en vigueur.

Aucune représentation ne fut faite à ce sujet.

VU l'article 63 de la *Loi sur l'Aide juridique*<sup>1</sup> qui décrète que le directeur général a compétence pour décider de l'attribution de l'Aide juridique;

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. A-14

## **Article 63 de la Loi de l'Aide Juridique**

*"Sous réserve des dispositions des articles 4.3 et 4.13 et du deuxième alinéa de l'article 50, seul le directeur général a compétence pour décider de l'attribution de l'aide juridique".*

VU la jurisprudence existante<sup>2</sup> ;

Il appert que le directeur général pourrait avoir des raisons de ne pas attribuer à cet enfant mineur l'aide juridique, que le Tribunal ne peut connaître.

Il y a donc lieu de ne pas usurper la compétence du directeur général qui lui, pourra analyser les critères d'attribution de l'aide juridique et décider en conséquence.

### **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:**

**NOMME** Me Jocelyne Duplessis, avocate, procureure à l'enfant mineur B L afin représenter adéquatement dans la présente cause.

**LE TOUT** sans frais.

**LOUISE MOREAU, j.c.s.**

Me Jean Brunet  
**Procureur du demandeur**

Me Carl McCourt  
**Procureur de la défenderesse**

---

<sup>2</sup> Barreau du Québec c. Commission des Affaires juridiques, JE 94-526, C.Q. Droit de la Famille 314 [1986] R.D.F. 560

Me Jocelyne Duplessis  
**Procureure de l'enfant B L**

**Saint-Laurent, Gagnon**  
**Procureurs de la Procureure Générale du Québec**